

## **Lucrativité et maltraitance dans les crèches : Pour une politique à la hauteur des besoins des enfants !**

***Alors que deux ouvrages parus récemment pointent les dérives au sein de certaines crèches privées privilégiant la rentabilité, l'Uniopss réaffirme la nécessité de faire du bien être des enfants la finalité de chaque accueil. Elle appelle les pouvoirs publics à une politique ambitieuse avec des moyens associés.***

En avril 2023, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales dressait le constat de dysfonctionnements nombreux dans les crèches et livrait des témoignages de maltraitances des jeunes enfants en tout point condamnables. De nouvelles publications dénoncent aujourd'hui plus précisément les dérives liées à la lucrativité dans le secteur de la petite enfance.

Les enquêtes conduites mettent en lumière des pratiques de rationnement et de dégradation des conditions d'accueil liées à la recherche de rendement. Elles démontrent, comme dans le secteur du Grand âge, que la recherche maximale de profits est incompatible avec l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables. La plupart des professionnels des structures privées lucratives exercent leur métier avec bienveillance, mais les jeunes enfants sont les premières victimes de groupes engagés dans des stratégies de forte croissance, visant en premier lieu l'enrichissement de dirigeants ou actionnaires.

L'ensemble du secteur connaît de fortes tensions, en partie liées aux difficultés de recrutement. Le gouvernement doit prendre en considération les recommandations portées par le Comité de filière petite enfance en matière de rémunération, de parcours professionnels et de qualité de vie au travail. Car quel que soit le mode d'accueil choisi par les familles, les jeunes enfants doivent bénéficier des mêmes garanties en termes de sécurité et de qualité, ainsi que de bien-être au travail pour les professionnels. L'Uniopss se réjouit des travaux en cours visant à réformer la délivrance des autorisations de fonctionnement des crèches et les contrôles dont elles font l'objet. Ces derniers doivent être plus réguliers, et sur l'ensemble du territoire. Nous soutenons également la mission en cours visant à réformer le système des micro-crèches Paje, pour davantage de transparence mais aussi d'accessibilité pour les familles.

Beaucoup de crèches sont aujourd'hui gérées par des collectivités territoriales et des associations. Le secteur marchand est néanmoins en très forte expansion et l'objectif de création de 200 000 places d'accueil d'ici 2030 invite à beaucoup de prudence et à une régulation de la lucrativité. Mais à l'heure du service public de la petite enfance, le rôle des autorités publiques doit également être questionné. Dans un contexte de tension budgétaire

pour les collectivités, des marchés publics sont attribués selon des critères privilégiant les « moins-disants ». Ces pratiques favorisent les structures privées lucratives et les mécanismes de mise en concurrence poussent l'ensemble du secteur à optimiser les accueils, parfois au détriment de la qualité. Le secteur doit être financé à hauteur des besoins des enfants et l'utilisation des fonds publics contrôlée. En ce sens, l'Uniopss soutient l'extension des contrôles effectués par les inspections générales (IGAS et IGF) aux entreprises, incluant les sièges des groupes de crèche.

Les crèches sont des lieux d'accueil, d'éveil et de vie. Elles ne doivent être sources de craintes ou de maltraitances ni pour les enfants, ni pour les parents, ni pour les professionnels. L'Uniopss et son réseau y veilleront avec détermination.